



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
3512- SP/RA

ARRÊTÉ N° 2024/2814

Portant délégation de signature

Le Maire de Mulhouse

Vu l'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire ;

Vu l'arrêté n°2022/976 du 07 juin 2022 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté n°2023/295 du 13 février 2023 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté n°2023/1279 du 21 juillet 2023 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté n°2023/2301 du 08 décembre 2023 portant délégation de signature

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté 2022/976 du 07 juin 2022, complété par les arrêtés n°2023/295 du 13 février 2023, 2023/1279 du 21 juillet 2023 et 2023/2301 du 08 décembre 2023, est modifié par le présent.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents nominativement indiqués en annexe n°1 et occupant les fonctions indiquées en annexe n°2 pour la signature des actes de passation et d'exécution des marchés publics, accords-cadres et de leurs avenants.

Article 3

Les présentes délégations sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 4

Les présentes délégations prennent effet à ce jour et subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées, mais prendront fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles les intéressés en bénéficient.

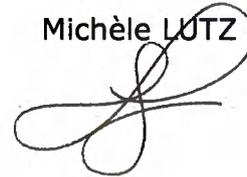
Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mulhouse, le **13/12/2024**

Le Maire de Mulhouse

Michèle LUTZ



Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse
- Mme le Trésorier Principal de Mulhouse
- M. le Procureur de la République

Copie de l'arrêté :

- Publication sous forme électronique sur le site de la Ville de Mulhouse
- Registre des arrêtés
- Service du contrôle
- Ressources Humaines

ANNEXE n°1 à l'arrêté n°2024/2814 du 13 décembre 2024
(à jour au 13/12/2024)

Pôle Cohésion sociale et culture

Le tableau relatif à la Direction Culture (annexe n°1 à l'arrêté n°2022/976) est remplacé par le suivant :

NOM	PRENOM	FONCTIONS
BUFFLER	Eléonore	DIRECTRICE DE DIRECTION
BEAUCHEF	Nicolas	CHEF DE SERVICE
DELAINE	Caroline	CHEFFE DE SERVICE
WYMANN	Sandrine	CHEFFE DE SERVICE
MULON	Manuela	CHEFFE DE SERVICE PAR INTERIM
FAURE	Nicolas	CHEF DE SERVICE
FLIGITER	Joelle	ADMINISTRATRICE (en cas d'empêchement de M. FAURE)
BRINKMANN-DUBOIS	Isabelle	CHEFFE DE SERVICE
VISSECQ	Raphaëlle	CHEFFE DE SERVICE
MICHELON	Eliane	CHEFFE DE SERVICE
VINCENT	Eric	CHEF DE SERVICE

	Actes de procédure	Personne habilitée				
		MARCHES	jusqu'à 25 000 €	de 25 000 € à 40 000 €	de 40 000 € à 90 000 €	de 90 000 € à 1 000 000 € (FSC) ou à 2 000 000 € (T)
PASSATION DES MARCHES	Validation du besoin et des caractéristiques de la commande (prise en compte du seuil de l'opération ou du numéro de nomenclature pour l'estimation, critères de choix...)	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction	Délibération spécifique du conseil municipal
	Consultation d'au moins 3 fournisseurs par lettre de consultation	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services			
	Publication des avis d'appel public à concurrence	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La cellule commande publique déconcentration : Les directeurs de direction ou les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La cellule commande publique pour Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE,	La cellule commande publique pour Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE,
	Enregistrement et ouverture des plis	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services		
	Confirmation système de notation Rapport d'analyse Lettre de rejet et lettre de complément d'information suite au rejet	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	
	Signature du contrat (devis, marché...) et notification	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE	Après autorisation de signature par une délibération spécifique du conseil municipal ou du bureau, le Maire ou l'Adjoint délégué pour la Ville
EXECUTION DES MARCHES (Actes faisant grief)	Signature d'un bon de commande en application d'un marché à bons de commande	Le principe : le signataire du marché Par délégation : les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché, Selon le montant du bon de commande :				
	Signature et notification d'ordre de service	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités, ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE	
	Signature et notification avenant et décision de poursuivre, prolongation de délais	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE	
	Décision d'admission, de réception, d'ajournement, de rejet, admission avec réfaction	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE
	Mise en demeure, résiliation du contrat Décision de reconduction, décision d'affermissement Exonération de pénalités	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	

Les signataires exprimés dans le présent tableau sont mentionnés par ordre de priorité, selon l'organisation du pôle ou en cas d'empêchement du signataire prioritaire.